



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division
L'Esplanade Laurier
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet DAMA - EAVE ÉQUIPEMENT D'ALIMENTATION POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HN-21EVSE/B	Date 2021-11-10
Client Reference No. - N° de référence du client E60HN-21EVSE	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier hn373.E60HN-21EVSE	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-373-80467	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2021-10-08 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2026-10-15 Heure Avancée de l'Est HAE	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Vallejo, Veronica	Buyer Id - Id de l'acheteur hn373
Telephone No. - N° de téléphone (613) 297-3978 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

RÉVISION 002

Cette révision est effectuée afin de modifier la Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement et de publier des questions et des réponses comme suit :

1. TABLE DE MATIÈRES, PIÈCES JOINTES

SUPPRIMER : Annexe A – Spécifications – Groupe 1 – EAVE en réseau de Niveau 1 et 2
Appendice A1 – Questionnaire de renseignements techniques – Groupe 1 – EAVE en réseau de Niveau 1 et 2
Appendice A2 – Besoins optionnels - Groupe 1 – EAVE en réseau de Niveau 1 et 2

INSÉRER : Annexe A – Spécifications – Groupe 1 – EAVE en réseau de Niveau 2
Appendice A1 – Questionnaire de renseignements techniques – Groupe 1 – EAVE en réseau de Niveau 2
Appendice A2 – Besoins optionnels - Groupe 1 – EAVE en réseau de Niveau 2

2. PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX, section 1.2 Sommaire

SUPPRIMER : dans son intégralité.

INSÉRER : La demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) vise à établir des arrangements en matière d'approvisionnement pour la fourniture de l'équipement d'alimentation pour véhicules électriques (EAVE), y compris les services de données au sein des groupes suivants :

Groupe 1 – EAVE en réseau de Niveau 2 conformément à l'annexe A – Spécifications
Groupe 2 – EAVE hors réseau de Niveau 1 et Niveau 2 conformément à l'annexe B – Spécifications
Groupe 3 – EAVE en réseau de Recharge rapide en courant continu conformément à l'annexe C – Spécifications
Groupe 4 – EAVE hors réseau de Recharge rapide en courant continu conformément à l'annexe D – Spécifications.

Les fournisseurs peuvent soumettre un arrangement pour un niveau EAVE spécifique au sein du groupe 2. Cependant, les fournisseurs doivent soumettre un arrangement pour tous les éléments du niveau EAVE pour lesquels un arrangement est soumis. Les fournisseurs peuvent soumettre un arrangement pour un ou plusieurs groupes. Des arrangements en matière d'approvisionnement seront émis pour chaque groupe.

La période de la DAMA sera de cinq (5) ans à compter de la date d'émission. Les fournisseurs auront la possibilité de se qualifier tout au long de la période de la DAMA.

3. PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS, section 2.4 Période d'évaluation

SUPPRIMER : dans son intégralité.

INSÉRER : L'évaluation des arrangements soumis par les fournisseurs débutera le **24 novembre 2021**.

Bien qu'un arrangement puisse être soumis à tout moment, le processus d'évaluation n'aura lieu que sur une base trimestrielle au cours de chaque année.

Les dates de clôture pour chaque trimestre sont les suivantes :
31 mars
30 juin
30 septembre
31 décembre

Tous les arrangements doivent être soumis au plus tard aux dates de clôture définies pour l'arrangement à évaluer au cours de ce trimestre.

4. PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS, section 3.1 **Instructions pour la préparation des arrangements, Section I : Arrangement technique**

SUPPRIMER : dans son intégralité.

INSÉRER : Dans l'arrangement technique, les fournisseurs devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Les fournisseurs n'ont pas à soumettre un arrangement pour tous les groupes et niveaux. Chaque groupe et niveau sera évalué individuellement.

Les fournisseurs doivent soumettre, avec leur arrangement :

- a) Le Questionnaire de renseignements technique **et** la documentation sur les Besoins optionnels dûment replis pour **chaque modèle** au sein d'un niveau et d'un groupe pour lequel ils soumettent un arrangement.
- Appendice A1 – Questionnaire de renseignements techniques – Groupe 1 – EAVE en réseau de Niveau 2
 - Appendice A2 – Besoins optionnels - Groupe 1 – EAVE en réseau de Niveau 2
 - Appendice B1– Questionnaire de renseignements techniques – Groupe 2 – EAVE hors réseau de Niveau 1 et Niveau 2
 - Appendice B2 – Besoins optionnels– Groupe 2 – EAVE hors réseau de Niveau 1 et Niveau 2
 - Appendice C1 – Questionnaire de renseignements techniques – Groupe 3 – EAVE en réseau de Recharge rapide en courant continu
 - Appendice C2 – Besoins optionnels – Groupe 3 – EAVE en réseau de Recharge rapide en courant continu
 - Appendice D1 – Questionnaire de renseignements techniques – Groupe 4 – EAVE hors réseau de Recharge rapide en courant continu
 - Appendice D2 – Besoins optionnels – Groupe 4 – EAVE hors réseau de Recharge rapide en courant continu

b) Lettres d'autorisation du fabricant

Si le fournisseur n'est pas le fabricant de l'équipement, le fournisseur doit fournir une lettre

d'autorisation du fabricant récemment remplie (voir l'annexe E) pour chaque fabricant répertorié dans leur arrangement. Les lettres du fabricant doivent être soumises avec leur arrangement. Ces lettres doivent être sous l'en-tête du fabricant et signées par le représentant autorisé qui devrait avoir l'autorité absolue de désigner des agents/distributeurs. Les versions de télécopieur ne seront pas acceptées.

TPSGC se réserve le droit de vérifier l'exactitude des renseignements fournis. Il incombe au fournisseur d'obtenir la coopération du fabricant, d'accepter et de sélectionner un (1) seul représentant autorisé du fabricant pour représenter les produits du fabricant pour

cette DAMA. Le représentant autorisé du fabricant doit être le représentant autorisé le plus haut placé disponible.

5. PARTIE 6A A. ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT, section 6.8 Ordre de priorité des documents

SUPPRIMER : dans son intégralité.

INSÉRER : **6.8 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de l'arrangement en matière d'approvisionnement;
- b) les conditions générales 2020 (2020-07-01), Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services
- c) Annexe A – Spécifications – Groupe 1 – EAVE en réseau de Niveau 2;
- d) Annexe B – Spécifications – Groupe 2 – EAVE hors réseau de Niveau 1 et Niveau 2;
- e) Annexe C – Spécifications – Groupe 3 – EAVE en réseau de Recharge rapide en courant continu;
- f) Annexe D – Spécifications – Groupe 4 – EAVE hors réseau de Recharge rapide en courant continu;
- g) l'arrangement du fournisseur daté du _____ (à être inséré par TPSGC), tel que modifié le _____ (à être inséré par TPSGC)

6. ANNEXE A – SPÉCIFICATIONS – GROUPE 1 – EAVE EN RÉSEAU DE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2

SUPPRIMER : Titre : ANNEXE A – SPÉCIFICATIONS – GROUPE 1 – EAVE EN RÉSEAU DE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2

INSÉRER : Titre : ANNEXE A – SPÉCIFICATIONS – GROUPE 1 – EAVE EN RÉSEAU DE NIVEAU 2

7. ANNEXE A – SPÉCIFICATIONS – GROUPE 1 – EAVE EN RÉSEAU DE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2, section 2 Besoins obligatoires, 2.2 EAVE de Niveau 1 et Niveau 2

SUPPRIMER : dans son intégralité.

INSÉRER : **2.2 EAVE de Niveau 2**

- a) Connecteur conforme à la norme SAE J1772;
- b) Tension d'alimentation :
 - i. Niveau 2 : 208V, 240V, 60 Hz;
- c) Courant :
 - i. Niveau 2 : 12 A – 80 A (diverses options dans cette variation);
- d) Puissance de sortie minimale :
 - i. Niveau 2 : 3.3 kW;
- e) Montage :
 - i. Fixé au mur;
 - ii. Monté sur piédestal;
- f) Ports :
 - i. Port unique;
 - ii. Dual ports;
- g) Plage de température de fonctionnement : -30°C à +40°C;
- h) Étui fixe pour chaque connecteur lorsqu'il n'est pas utilisé;

- i) Cote minimale du boîtier : type R3 Intérieur/extérieur;
- j) Interface et étiquetage bilingue (anglais/français);
- k) Approuvé pour utilisation au Canada, ce qui signifie que l'équipement a été certifié par une organisation de certification accréditée par le Conseil canadiens des normes, conformément aux normes applicables (p. ex. : CSA, cUL, cETL, etc.);
- l) Contrôle d'accès aux utilisateurs, tel que : clavier, carte-clé, clé, etc. et
- m) Les capacités de mesure doivent être certifiées par Mesures Canada et sont assujetties à leur surveillance et à leur approbation. Lors de la publication des normes techniques de Mesures Canada, le nouvel équipement doit répondre à ces exigences de performance.

8. ANNEXE A – SPÉCIFICATIONS – GROUPE 1 – EAVE EN RÉSEAU DE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2, section 2 Besoins obligatoires, 2.6 Transmission des données

SUPPRIMER : dans son intégralité.

INSÉRER : **2.6 Transmission des données**

Tous les EAVE en réseau doivent pouvoir :

- a) Fonctionner via le Protocole de Point de Charge Ouvert (OCPP) version 2.0.1 ou ultérieure afin que les données puissent être communiquées à divers fournisseurs de réseau. La version 1.6 du Protocole de Point de Charge Ouvert ne sera acceptée qu'avec la version 2.0.1 de mise à niveau pour l'implémentation des améliorations de sécurité;
- b) Transmettre automatiquement des données rassemblées à un système central via le signal cellulaire, (la connectivité supplémentaire via Ethernet ou le Wi-Fi facultatif); et
- c) Sauvegarder les données localement pendant au moins un mois en cas de bris de connexion de réseau jusqu'à temps que la connexion soit rétablie.

9. ANNEXE A – SPÉCIFICATIONS – GROUPE 1 – EAVE EN RÉSEAU DE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2, section 3 Options pour EAVE de Niveau 1 et Niveau 2

SUPPRIMER : dans son intégralité.

INSÉRER : **3. Options pour EAVE de Niveau 2**

- a) Niveau 2 : capacité à fonctionner également en tant que niveau 1;
- b) Température de fonctionnement de -50°C;
- c) Système de câble rétractable;
- d) Options de câble de diverses longueurs pour s'adapter à différentes configurations;
- e) Infrastructure de montage pour accueillir des véhicules plus gros;
- f) Portée pour satisfaire à la dernière version applicable de la norme CAN/CSA-B651.2 Conception accessible pour les appareils interactifs en libre-service; et
- g) Stations de recharge avec passerelle.

10. APPENDIX A1 – QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES – GROUPE 1 EAVE EN RÉSEAU DE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2

SUPPRIMER : dans son intégralité.

INSÉRER : L'APPENDICE A1 – QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES – GROUPE 1 EAVE EN RÉSEAU DE NIVEAU 2 ci-joint.

11. APPENDICE A2 - BESOINS OPTIONNELS GROUPE 1 – EAVE EN RÉSEAU DE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2

SUPPRIMER : Titre : APPENDICE A2 - BESOINS OPTIONNELS GROUPE 1 – EAVE EN RÉSEAU DE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2

INSÉRER : Titre : APPENDICE A2 - BESOINS OPTIONNELS GROUPE 1 – EAVE EN RÉSEAU DE NIVEAU 2

12. ANNEXE C – SPÉCIFICATIONS - GROUPE 3 – EAVE EN RÉSEAU DE RECHARGE RAPIDE EN COURANT CONTINU, section 2 Besoins obligatoires, 2.6 Transmission des données

SUPPRIMER : dans son intégralité.

INSÉRER : **2.6 Transmission des données**

Tous les EAVE en réseau doivent pouvoir :

- a) Fonctionner via le Protocole de Point de Charge Ouvert (OCP) version 2.0.1 ou ultérieure afin que les données puissent être communiquées à divers fournisseurs de réseau. La version 1.6 du Protocole de Point de Charge Ouvert ne sera acceptée qu'avec la version 2.0.1 de mise à niveau pour l'implémentation des améliorations de sécurité;
- b) Transmettre automatiquement des données rassemblées à un système central via le signal cellulaire, (la connectivité supplémentaire via Ethernet ou le Wi-Fi facultatif); et
- c) Sauvegarder les données localement pendant au moins un mois en cas de bris de connexion de réseau jusqu'à temps que la connexion soit rétablie.

13. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1 : Je remarque que la date limite est en 2026 – à quoi ressemblera le calendrier de livraison de l'EAVE?

R1 : Un avis sera affiché sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) jusqu'au 15 octobre 2026 pour permettre à de nouveaux fournisseurs de se qualifier.

Les fournisseurs intéressés doivent soumettre un arrangement et devenir préqualifiés pour participer aux demandes de soumissions individuelles. Une liste source de fournisseurs préqualifiés sera créée et les acheteurs gouvernementaux pourront solliciter des offres à partir de cette liste.

Q2 : Quelle est la portée (quantité de chargeurs et/ou montant en \$) qui peut être anticipée? Quand pouvons-nous nous attendre à ce que l'appel d'offres officiel soit publié?

R2 : À l'heure actuelle, nous n'avons aucune information concernant l'utilisation prévue de chaque ministère fédéral.

Les besoins individuels seront sollicités par les ministères et organismes fédéraux au fur et à mesure des besoins pour répondre à leurs besoins particuliers.

Q3 : Y aura-t-il d'autres occasions de soumettre des questions en dehors de la conférence des fournisseurs pour le premier tour d'examen?

R3 : Les questions concernant tout aspect de la DAMA peuvent être soumises au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement au cours de la période de cinq ans. Comme mentionné dans la section 2.6. Demande de renseignements, veuillez-vous référer aussi précisément que possible à la section à laquelle la question se rapporte et indiquer si des informations dans votre demande sont de nature exclusive.

Si vous avez besoin d'aide pour comprendre le processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral, veuillez communiquer avec Soutien en approvisionnement Canada <https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/contacts-pour-les-entreprises/soutien-approvisionnement-canada-bureaux-regionaux>. Ils fournissent de l'aide sur la manière de faire des affaires avec le gouvernement.

Q4 : Pouvez-vous également préciser si cet arrangement en matière d'approvisionnement concerne uniquement la fourniture d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (matériel uniquement), ou s'agit-il de la fourniture et de l'installation et de la mise en service de l'infrastructure (c'est-à-dire clé en main) ?

R4 : Cette exigence concerne uniquement l'approvisionnement d'EAVE, y compris les services de données. Il est indiqué dans les spécifications que cette exigence n'inclut pas de services d'installation.

Les services d'installation seront couverts par un autre instrument d'achat dans un avenir proche.

Q5 : Pourriez-vous s'il vous plaît nous envoyer l'annexe F?

R5 : L'annexe F – Demande de proposition sera utilisée par les acheteurs du gouvernement pour solliciter des besoins individuels. Ce document et la liste des fournisseurs préqualifiés et des modèles seront disponibles sur l'application OCAMA, une application Web sécurisée où les instruments d'approvisionnement actifs tels que les offres à commandes et les arrangements en matière d'approvisionnement sont publiés et consultés par les utilisateurs du gouvernement fédéral.

Q6 : Cette sollicitation sera-t-elle clôturée le 2026-10-15? Pourriez-vous s'il vous plaît indiquer la date limite de soumission de cette demande?

R6 : Un avis sera affiché sur le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement (SEAOG) jusqu'au 15 octobre 2026 pour permettre à de nouveaux fournisseurs de se préqualifier.

L'évaluation des arrangements soumis par les fournisseurs débutera le **24 novembre 2021**. Les fournisseurs peuvent soumettre des arrangements à tout moment au cours de la période de cinq ans, mais seuls les fournisseurs ayant reçu un AMA seront autorisés à participer aux sollicitations individuelles.

Q7 : En ce qui concerne les sections 2.4, 2.5 et 2.6 de l'annexe A - Spécifications pour les EAVE de niveau 1, les chargeurs de VE de niveau 1 actuels sur le marché ne pouvaient pas répondre aux exigences de réseau indiquées dans la DAMA, nous espérons recevoir plus de clarification en termes d'EAVE en réseau de Niveau 1.

R7 : Dans le groupe 1, les informations pour le niveau 1 du système en réseau font référence à la capacité du niveau 2 à fonctionner comme le niveau 1 tel que spécifié à la section 3 Options de l'annexe A - Spécifications. L'EAVE de niveau 1 a été retiré du groupe 1. Les spécifications ont été modifiées pour refléter cette clarification.

Q8 : Si je comprends bien, nous sommes actuellement à l'étape de la DAMA ; les résultats de ceci auraient alors un impact sur des appels d'offres spécifiques qui viendront à une date ultérieure. En espérant que vous puissiez fournir de plus amples informations sur ce processus, et s'il y a ou non de la place pour une consultation plus approfondie des parties prenantes.

R8 : TPSGC a publié une demande de renseignements sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) le 2 juin 2021 et nous avons reçu plusieurs réponses de la part l'industrie. Cette consultation nous a permis de mettre à jour notre besoin afin de publier la DAMA E60HN-21EVSE/B le 12 octobre 2021. De plus, conformément à la partie 2, section 2.6 Demande de renseignements de la DAMA, nous invitons les fournisseurs intéressés à soumettre leurs questions sur tout aspect de la DAMA.

Cette DAMA vise à établir des arrangements en matière d'approvisionnement pour la fourniture d'équipement d'alimentation pour véhicules électriques (EAVE). Un arrangement en matière d'approvisionnement est un arrangement entre le Canada et des fournisseurs présélectionnés qui permet à des utilisateurs identifiés de solliciter des soumissions auprès d'un bassin de fournisseurs présélectionnés pour des besoins particuliers dans le cadre d'un arrangement en matière d'approvisionnement. Un arrangement en matière d'approvisionnement n'est pas un contrat pour la fourniture des biens et services qui y sont décrits et aucune des parties n'est légalement liée du fait de la signature d'un arrangement en matière d'approvisionnement seule. L'intention d'un arrangement en matière d'approvisionnement est d'établir un cadre pour permettre le traitement expéditif de demandes de soumissions individuelles qui résultent en contrats qui lient légalement les parties. Ces contrats sont pour l'acquisition de biens et services décrits dans ces demandes de soumissions.

Q9 : Le titulaire de l'EAVE peut-il proposer un modèle différent sur une offre? Ou peuvent-ils uniquement proposer le fabricant et le modèle exacts proposés sur leur offre?

R9 : Chaque fournisseur détenteur d'un arrangement en matière d'approvisionnement aura un modèle ou une liste de modèles qui ont été jugés conformes aux exigences techniques. Les utilisateurs identifiés se référeront à cette liste de modèles pour les demandes de soumissions individuelles. Les modèles qui n'ont pas été soumis pour évaluation, qui n'ont pas été approuvés par le responsable technique et qui n'ont pas été ajoutés à la liste des modèles par le biais d'une révision de l'AMA ne seront pas acceptés pour les demandes de soumissions individuelles.

Q10 : Si le fabricant ou le modèle proposé est discontinué et/ou remplacé par un modèle plus récent, comment TPSGC évaluera-t-il cela?

R10 : Pour le processus de remplacement d'un modèle, veuillez-vous référer à la section 3.1.1 Produit de remplacement. Dans le cas où un modèle est discontinué, le fournisseur doit aviser le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement par courriel. Le fournisseur peut offrir, par l'intermédiaire du responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement, un modèle de remplacement pour acceptation. Le modèle de remplacement sera évalué par le responsable technique et il doit répondre à toutes les exigences techniques des spécifications. Une révision administrative sera effectuée dans l'arrangement en matière d'approvisionnement pour refléter le changement de modèle.

Q11 : Si un fabricant lance un nouveau « meilleur modèle » à l'avenir sans interrompre le modèle actuel, un titulaire d'EAVE peut-il demander à modifier son offre?

R11 : Un titulaire d'un AMA peut proposer un nouveau modèle à tout moment, mais le processus d'évaluation n'aura lieu que sur une base trimestrielle au cours de chaque année, comme spécifié à la section 2.4 Période d'évaluation de la DAMA.

Q12 : Un ministère peut-il demander une fonctionnalité qui ne figure pas dans les critères d'évaluation d'une offre? Par exemple, la couleur n'est pas spécifiquement mentionnée dans les critères, un demandeur pourrait-il spécifiquement demander une certaine couleur et exclure les titulaires EAVE conformes qui ne proposent pas cette couleur? Ceci est un exemple générique pour illustrer ma question.

R12 : Si un utilisateur désigné a besoin de caractéristiques différentes qui ne sont pas identifiées dans les spécifications, alors l'utilisateur désigné devra se procurer l'équipement en dehors de cette demande d'arrangements en matière d'approvisionnement.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.

Appendice A1 – Questionnaire de Renseignements Techniques

Groupe 1– EAVE en réseau de

Niveau 2

Ce questionnaire couvre les informations techniques qui **doivent** être fournies pour l'évaluation de **chaque modèle** proposé. Si plus d'un modèle est proposé pour ce groupe, un nouveau questionnaire d'informations techniques doit être rempli.

Lorsque les paragraphes de spécification ci-dessous indiquent **«Informations substantielles»**, les **«Informations substantielles»** complètes et détaillées qui décrivent la façon dont l'exigence est respectée et traitée doivent être fournies pour chaque exigence / spécification. Simplement reprendre les énoncés contenus dans la Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement ne suffit pas.

Le fournisseur doit indiquer le nom / titre du document et le numéro de la page où **l'information substantielle** peut être trouvée.

INFORMATIONS SUR LE FOURNISSEUR

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Critères techniques obligatoires	Endroit où se trouve l'information substantielle dans la proposition/arrangement	
	Nom du document	Numéro de la page
Nom du fabricant :		<i>Fournir une copie de la brochure ou des spécifications.</i>
Numéro de modèle ou de produit :		
2.2 EAVE de Niveau 2 critères obligatoires		
a) Connecteur conforme à la norme SAE J1772		
b) Tension d'alimentation :		
i. Niveau 2 : 208V, 240V, 60 Hz		
c) Courant:		
i. Niveau 2 : 12 A – 80 A (diverses options dans cette variation)		
d) Puissance de sortie minimale :		
i. Niveau 2 : 3.3 kW		
e) Montage :	<i>Précisez ci-dessous le montage applicable (précisez N/A si un type de montage n'est pas applicable) :</i>	
i. Fixé au mur		
ii. Monté sur piédestal		
f) Ports :	<i>Précisez ci-dessous les ports applicables (précisez N/A si un type de port n'est pas applicable) :</i>	
i. Port unique		
ii. Dual ports		
g) Plage de température de fonctionnement : - 30°C à +40°C		

h)	Étui fixe pour chaque connecteur lorsqu'il n'est pas utilisé		
i)	Cote minimale du boîtier : type R3 Intérieur/extérieur		
j)	Interface et étiquetage bilingue (anglais/français)		
k)	Fournir une preuve d'accréditation pour assurer que l'équipement est approuvé pour utilisation au Canada, ce qui signifie que l'équipement a été certifié par une organisation de certification accréditée par le Conseil canadiens des normes, conformément aux normes applicables (p. ex. : CSA, cUL, cETL, etc.).		
l)	Contrôle d'accès aux utilisateurs, tel que : clavier, carte-clé, clé, etc.		
2.3 Suivi des données			
a)	Tous les EAVE (en réseau ou hors réseau) doivent être capable de faire le suivi de l'utilisation de kWh pendant au moins un mois aux fins d'établissement de rapports.		
2.6 Transmission des données			
a)	Fonctionner via le Protocole de Point de Charge Ouvert (OCPP) version 2.0.1 ou ultérieure afin que les données puissent être communiquées à divers fournisseurs de réseau. La version 1.6 du Protocole de Point de Charge Ouvert ne sera acceptée qu'avec la version 2.0.1 de mise à niveau pour l'implémentation des améliorations de sécurité.		
2.8 Service à la clientèle			
	Le fournisseur doit fournir l'accès au service à la clientèle par courriel et en temps réelle par l'entremise d'un numéro sans frais, en français et en anglais.		
a)	Les demandes d'assistance par courriel doivent être répondues dans un délai de deux jours ouvrables		
b)	L'assistance en temps réelle doit être rendue du lundi au vendredi, de 8h à 17h (heure locale où la station a été installée).		